

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



## DU RHONE

Le N° 5 Cent

### JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

#### INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....  
Réclamés.....  
Annonces anglaises.....

la ligne  
fr.  
fr.  
fr.

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:  
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

#### ABONNEMENTS

Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 12 fr.  
Autres départements..... 4 fr. 14 fr.  
Etranger et Union postale..... 7 fr. 16 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
Quai de l'Hôpital, 18

#### BOURSE DE PARIS

Du 31 Août 1881

100 français.....	84 75	Crédit mobilier.....	738 50
100 amortissable.....	86 50	Crédit Lyonnais.....	980
100 nouveau.....	84 80	Mobilier espagnol.....	500
100 français.....	115 80	Union générale.....	1660
100 italien 5 0/0.....	90	Foncière lyonnaise.....	762 50
100 hongrois 6 0/0.....	90	Autrichiens.....	762 50
100 russe 5 0/0.....	17 07	Lombards.....	553 75
100 Turc 6 0/0.....	17 07	Sarragosse.....	553 75
100 égyptiennes 6 0/0 1877.....	398 75	Nord-Espagne.....	638 75
100 Banque d'Escompte.....	815	Transatlantique.....	1850
100 Banque ottomane.....	707 50	Consolidés à Londres 9811/16	1850
100 Banque Autrichienne.....	910	Panama.....	1850

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Scrutin de ballottage du 4 Septembre 1881

#### COMITÉ CENTRAL ÉLECTORAL

des Républicains radicaux

2<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION

Chers concitoyens,

Au scrutin du 21 août, votre Comité central toujours soucieux, pour la dignité républicaine, de maintenir le débat électoral sur le terrain des principes, s'est volontairement abstenu de toute polémique agressive mettant en cause les candidats.

Cette attitude voulue, cette modération systématique, ont été exploitées contre nous.

Un certain nombre d'électeurs, trompés par les audacieux défis de nos adversaires, entraînés peut-être aussi par un excès d'indulgence, n'ont pas cru devoir refuser leurs suffrages au député sortant.

En présence d'une situation qui, sans être inquiétante pour le résultat définitif, n'en demeure pas moins pénible aux yeux de tous les démocrates sincères, notre devoir exige que nous sortions de notre réserve pour vous signaler les graves conséquences du vote que vous allez émettre.

Citoyens,

Nous en appelons à la réputation proverbiale d'indépendance, de droiture, d'honnêteté qui s'attache à la vaillante démocratie lyonnaise.

Nous vous demandons si ce ne serait pas y porter atteinte que de choisir pour votre représentant un candidat dont un jury d'honneur célèbre a solennellement réprouvé la conduite.

Songez à cela, citoyens.

Quel fond, d'ailleurs, pourriez-vous faire sur un mandataire dont les opinions s'accroissent ou se modèrent suivant le milieu où il parle : qui s'affirme socialiste ardent à la Guillotière, et redevient simple radical aux Brotteaux ?

Quels services sauriez-vous attendre d'un député qu'une sorte d'ostracisme moral, justement mérité, condamne irrévocablement au silence et à l'inaction ?

Quelle considération, quel respect, enfin, espériez-vous attirer sur notre circonscription en élisant un homme qui, dans la dernière Assemblée où il siégea quatre ans, ne vit jamais une main républicaine se tendre vers lui ?

Citoyens,

Vous connaissez la politique large et progressive constamment suivie par votre Comité central ; vous savez, par le mandat qui en résume l'esprit, que cette politique s'inspire uniquement de vos désirs et de vos aspirations.

Il vous reste, entre les candidats qui sollicitent votre confiance, à choisir celui que vous croirez digne de faire prévaloir vos vœux et de défendre vos intérêts.

Pour ce choix, auquel vous procéderez avec votre sagacité habituelle, aucune hésitation n'est possible.

Vous renverrez aux soins de sa gestion malheureuse l'ex-administrateur de l'École de la rue Blanche ; vous repousserez le député sor-

tant, sur qui pèse le verdict à jamais ineffaçable d'un jury pris parmi les plus hautes notabilités républicaines du Parlement.

Vous donnerez satisfaction à la conscience publique en votant pour le courageux défenseur de Belfort, pour le jeune et vigoureux républicain que nous vous présentons, pour l'homme savant et intègre qui, lui, peut revendiquer tout un passé de loyauté et d'honneur, pour le citoyen

#### E. THIERS

Conseiller général

A SIGNÉ LE MANDAT

Vive la République !

Pour le Comité :

Genevray, Gauthier, Faure, Mathieu, Perrin, Héraud, Rivoire, Menard, Dulac, Hugon, Servet, Grégoire, Cessier, Giffard, Joffray, Noyel, Conteville, Blanc, Blouin, Magnin, Bailly, Maurel, Chancel, Blanchet, Chevandier, Combes, Gaytte, Clerc.  
— Commune de Villeurbanne : Marmonnier, Martin, Goiffon, Cadgène, Murat, Rivoire, Roux, France, Flachet, Moriat, Berard, Besse. — Vaulx : Margue père, Chapuis. — Cuire et Caluire : Bequin, Damon, Forget, Rétzuret, Chanut, Rouchon frères, Debou, Rey, Villeneuve, Michel dit Reverdy, Colomb, Bertrand, Peron, Garin. — Canton de Neuville : Vissel (Eugène), Roux (Stéphane), Jean (Laurent), Besson (Joseph), Amand, Samuel (Pierre), Degrand.  
Vu : E. THIERS.

#### LA NOUVELLE CHAMBRE

La statistique parlementaire, au lendemain de l'élection d'une nouvelle Chambre, offre toute espèce de recherches curieuses. A celles dont nous avons indiqué déjà les résultats précédemment, nous pouvons en joindre d'autres.

La Chambre nouvelle, sans tenir compte des ballottages, renferme déjà 27 journalistes ou anciens journalistes, dont 24 républicains et 3 bonapartistes.

Les 25 républicains sont MM. Edouard Lockroy, Henri Brisson, Spuller, Floquet, Anatole de la Forge, Le Faure, Joigneaux, Marcellin Pellet, Georges Perin, Thompson, Camille Pelletan, Jules Roche, Allain-Targé, Germain Casse, Dyonis Ordinaire, Francis Charmes, de la presse parisienne, et MM. Mazure, Eugène Ténat, Ballue, Pradal, Saint-Martin (Vaucluse), E. Henry, Hémon et Alcide Dussolier, de la presse de province.

Les 3 journalistes bonapartistes sont MM. Paul de Cassagnac, Cunéo-d'Ornano et Delafosse.

Le nombre des médecins, déjà très grand dans la Chambre qui vient d'expirer sera encore plus grand dans la nouvelle. On n'en compte pas moins de 39. Ce sont MM. Soye, Cornil, Vinatier, Simonnet, Mas, Vacher, Mallevialle, Penières, Bartoli, Even, Theulier, Chavoix, Escande, Garrigat, Chevandier, Vernhes, David (Indre), Joubert, Devade, Thomas, Souclou-Servinière, Bruneau, Liouville, Turigny, Forné, Fréry, Chavanne, Guyot, Lemonnier, Bernard-Lavergne, de Lanessan, Frébault, Marmottan, Clément, Villeneuve, Poujade, Bourgeois, Labuze, Donnet et Rathier.

Tous sont républicains, à l'exception de M. Bourgeois. Leur nombre s'augmentera certainement par les scrutins de ballottage.

Signalons également parmi les députés la présence de trois pharmaciens : MM. Faure (Marne), Boudeville et Leconte (Indre).

Les notaires ont quelques représentants parmi les élus du premier tour de scrutin, on en compte sept, à savoir : MM. Toudou, Bernier, Desprez, Plessier, Cavalé, Lanel, Paia et Brugnot.

Il y a également sept avoués ou anciens avoués : MM. Neveux, Leroy, Richard, Develle (Meuse), Blandin, Rameau, Salomon et un agrégé de tribunal de commerce, M. Germain (Haute-Garonne).

Signalons également la présence de deux ecclésiastiques : l'évêque d'Angers et l'abbé Dagorne, chanoine de Saint-Brieuc. A côté d'eux, il y a un ancien pasteur protestant : M. Steeg.

Le culte israélite n'a aucun de ses ministres à la Chambre ; mais il a trois représentants parmi les députés : MM. Ferdinand Dreyfus, Alfred Naquet et Raynal, sous-secrétaire d'Etat des travaux publics.

Le professeur a plusieurs membres dans la Chambre ; nous citerons notamment MM. Davaux, Chalamet, Maigne, Drumel, Durand, Adrien Bastid, Amagat.

Il n'y a pas jusqu'à l'Institut qui ne soit représenté au Palais-Bourbon : à savoir l'Académie française par M. Mézières et l'Académie des sciences par M. Hervé-Mangon.

La haute finance compte parmi les députés les représentants suivants : MM. Germain (Ain), Christophle, Bischoffsheim, Boscher-Delangle.

Les grands industriels sont nombreux parmi les députés. Citons MM. Fouquet, Villain, Ringuier, fabricants de sucre ; Chris, fabricant de parfums ; Duchesne-Fournet, Richard Waddington, Bresson,

Leconte (Mayenne), filateurs ; Mauger, concessionnaire du chemin de fer de Caen à la mer ; Laroche-Joubert, fabricant de papiers ; Menard-Doriau, métallurgiste ; Danelle-Bernardin, maître de forges, et MM. Fleury, Farion, Labaudy, etc.  
Signalons plusieurs armateurs : MM. Trystram, Hovius, Rioteau, Fidèle Simon, Félix Faure.  
Quand aux avocats, nous renonçons à les énumérer ; ils sont déjà au nombre de plus de cent.

#### TÉLÉGRAMMES

DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

#### NOUVELLES ÉLECTORALES

Paris, 31 août.

Les journaux monarchistes adressent aux électeurs du huitième arrondissement des appels désespérés en faveur de M. Godelle, député sortant, bonapartiste et clerical, tenue à échec au premier tour par MM. Gonnard et Frédéric Passy.

L'union des comités républicains s'est faite sur le nom de ce dernier ; la discipline est absolument de rigueur dans un arrondissement qu'il s'agit d'enlever à la réaction ; tous les républicains se feront donc un devoir de voter au second tour pour M. Frédéric Passy, qui a de grandes chances de succès.

M. Charles Nicoulaud, directeur du *Monde Parisien*, candidat royaliste dans la 2<sup>e</sup> circonscription du 9<sup>e</sup> arrondissement, maintient sa candidature au second tour de scrutin contre MM. Ranc, Farcy et Dubois.

Une réunion publique aura lieu ce soir à l'Elysée-Montmartre. Les candidats doivent s'y rendre.

Le comité républicain radical de la 2<sup>e</sup> circonscription de Versailles, qui avait présenté la candidature de M. Lepelletier, a rédigé une protestation contre l'élection de M. Maze.

M. Jules Ferry adresse la lettre suivante aux électeurs de l'arrondissement de Saint-Dié :

Mes chers concitoyens,  
Vous venez de renouveler, de resserrer encore, par un vote réfléchi, solennel, élatant, les liens politiques qui nous unissent depuis dix ans.

Ce vote n'est pas seulement un témoignage important de votre confiance, et, à ce titre, un bonheur suprême et une suprême récompense, c'est un acte c'est un jugement porté sur la politique.

Mis en demeure de choisir entre la méthode prudente et résolue, et si manifestement féconde, qui a dirigé jusqu'à présent les affaires de la République, et une politique soi-disant nouvelle, la politique des promesses à outrances, de solutions absolues, des réformes chimériques ou prématurées, vous avez indiqué par d'énormes majorités de quel côté sont vos préférences.

Le même sentiment a prévalu dans le plus grand nombre des circonscriptions de France. La France républicaine n'a pas pensé que la voie suivie depuis quatre ans fut une voie rétrograde ; elle n'a pas désavoué ses mandataires, elle les a réélus ; et son inaltérable bon sens ne s'écartera pas, dans l'avenir, l'esprit de sagesse de l'esprit de réforme, la politique modérée de la politique progressive.

Je continuerai, quant à moi, à les servir l'une à l'égal de l'autre, avec un dévouement absolu, avec la force nouvelle que je puis dans vos suffrages et dans le persistant accord de nos vœux.

C'est, à vos yeux comme aux miens, la meilleure façon de vous prouver ma profonde reconnaissance.

Jules FERRY.

M. Camescasse, préfet de police, adresse l'appel suivant aux électeurs de Brest (Finistère) :

Mes chers concitoyens,  
« Devant la manifestation si spontanée qui m'a honoré de 5,033 suffrages, je ne puis garder le silence. »

« Je vous remercie de m'avoir choisi pour rétablir entre les républicains de Brest une union que nous désirions tous. »

« Si, pour la maintenir, vous avez besoin de mon nom, disposez-en. C'est celui d'un Breton résolu aux intérêts de la ville et du port, partisan résolu des réformes que la France vient d'acclamer par le vote du 21 août. »

« Vive la République ! »

« Votre concitoyen, »

« ERNEST CAMESCASSE. »

C'est à tort que nous avons annoncé hier le désistement de M. Bavoux dans l'arrondissement de Saint-Claude.

Une dépêche nous apprend qu'il maintient sa candidature contre M. Poupin.

Le bruit qu'on a fait courir n'était qu'une manœuvre électorale.

A. Bazas (Gironde), M. Georges Lachand se désiste.

Le candidat républicain, M. Lange, qui a obtenu au premier tour la majorité relative, a pour adversaire M. le marquis de Lur-Saluces, de droite.

Dans la première circonscription de Pau, le prince de Béarn, légitimiste, se désiste en faveur de M. Fourcade, bonapartiste.

M. Marcel Barthe est le candidat républicain. Au premier tour de scrutin, le prince de Béarn a obtenu 2,048 voix ; M. Fourcade 2,808 ; M. Marcel Barthe, 3,597.

En Corse, la lutte promet d'être vive au second tour de scrutin. A Ajaccio, M. Ceccaldi, candidat républicain se désiste en faveur de M. Peraldi également républicain, maire d'Ajaccio, dont l'élection est assurée.

Les nouvelles que nous recevons de Bastia sont excellentes.

M. Pierre-Paul de Casabianca candidat de l'union républicaine, battra certainement M. Gavini, le dernier candidat bonapartiste à abattre dans ce département que l'on croyait inféodé au régime déchu.

On a fini par s'apercevoir, là comme ailleurs, que la République est définitivement assise, et que tout espoir de retour de la dynastie napoléonienne est désormais enseveli.

M. Gavini a beau se débattre, a beau vouloir faire croire qu'il jouit encore de tout le crédit, de toute la puissance qu'il n'a jamais eus, mais qu'il a toujours fait croire qu'il avait, rien n'y fait plus. On a fini par voir clair dans son jeu, les plumes du paon tombent et le geai reste.

Dans la Creuse, le Gard, l'Ardèche, l'Ain, le Calvados, les Bouches-du-Rhône et l'Aube, toutes les compétitions entre républicains, se sont dissoutes en faveur de celui qui a obtenu le plus de voix au premier tour.

On assure que M. Thomson, député de Constantine, se désiste en faveur de M. Gastu qui a échoué à Alger.

#### EN AFRIQUE

Toulon, 31 août. — Trois bataillons d'infanterie appartenant aux 80<sup>e</sup>, 114<sup>e</sup> et 118<sup>e</sup> régiments de ligne et venant de Lyon sont arrivés cette nuit par des trains spéciaux ainsi que la 9<sup>e</sup> batterie du 33<sup>e</sup> d'artillerie venant de Valence et divers détachements du train des équipages et des troupes d'administration.

Ces troupes, formant un effectif de 1.800 hommes, se sont embarqués sur le transport *l'Intrépide* qui est parti aujourd'hui pour l'Algérie.

Oran, 31 août. — Le général Louis, commandant de Tlemcen, vient de télégraphier que, suivant une lettre de Boubeker, ancien caïd algérien, en date du 26 août, Bou-Amema a quitté précipitamment Tigri et s'est dirigé vers l'oasis de Tafilalet dans le Maroc et au sud-ouest de Figuig.

Tunis, 31 août. — Les fractions des tribus d'Hammema, de Metellit, Dried et Zlass, au nombre d'environ 2,000 hommes, se sont avancées jusqu'à Riad entre Souk-el-Arba et Ben-Béchr, pillant les douars. Les habitants ont tué sept insurgés.

Sousse, 31 août. — Les Zlass ont attaqué le village d'Akouda, fidèle au bey. Ils ont été repoussés par les habitants. Les Zlass étant revenus aujourd'hui plus nombreux, ont commencé l'attaque. Les habitants se sont barricadés et continuent à se défendre courageusement.

M. Roustan s'est embarqué à six heures, hier soir, se rendant à Paris.

La commission des dommages pour le bombardement de Sfax a tenu sa première réunion.

M. de Marquessac, commandant du cuirassé français, a été élu président.

Paris, 31 août. — D'après les derniers renseignements parvenus au *Temps*, l'occupation de Hammamet, où a eu lieu dimanche un engagement, serait actuellement un fait accompli.

Selon la France, les derniers incidents d'Algérie et de Tunisie n'auraient pas la gravité dont on a parlé.

Les derniers avis de Tripoli constatent les excellents rapports du consul de France avec les autorités turques, lesquelles affirment le vif désir qu'elles ont d'empêcher tout acte de nature à troubler les relations de la Turquie et de la France sur la côte d'Afrique.

La Goulette, 31 août. — On annonce qu'un combat a eu lieu vers Tourki.

Les Arabes auraient perdu beaucoup de monde.

La Reine Blanche et le Voltigeur sont partis pour Hammamet.

On s'attend à une action décisive de ce côté. D'après une dépêche télégraphique de Medhia, des troupes sont arrivées dans cette ville, où l'on redoute une attaque de nuit.

Les troupes envoyées par mer à Hammamet pour aller rejoindre la colonne Corréard sont toujours campées à Tourki.

L'affaire de l'Enfida a été jugée hier soir, en dernier ressort, par le tribunal. La Compagnie marseillaise sera mise en possession et touchera les loyers.

Tunis, 31 août. — Un bataillon est parti aujourd'hui escortant un convoi de vivres destinés à la colonne envoyée à Zaghoua.

Des groupes de maraudeurs ont essayé de piller un autre convoi destiné à Zaghoua mais 6 ont été tués et 9 faits prisonniers.

Deux indigènes, ayant excité les Arabes à la révolte ont été fusillés à Sfax, le 27 août.

## Informations

Paris 31 août

### Mouvements judiciaires

Deux mouvements judiciaires, dont le plus important portera sur les justices de paix, paraîtront au Journal officiel après les élections de ballottage.

**Départ du prince de Hohenlohe**  
Le prince de Hohenlohe doit quitter Paris demain pour prendre la seconde partie de son congé, ainsi que nous l'avons annoncé.

L'ambassadeur d'Allemagne se rendra successivement en Bavière, en Prusse et en Pologne.

### Nos ministres

Une dépêche de Dijon nous apprend que M. Sadi-Carnot est parti aujourd'hui pour Paris.

M. Maguin, ministre des finances, part demain matin pour Berne où il va rendre visite à notre représentant, M. Arago.

### Les officiers de la territoriale

On prépare au ministère de l'intérieur une circulaire aux préfets rappelant les devoirs des officiers de l'armée territoriale vis-à-vis les autorités civiles.

Les visites pour les corps d'officiers de l'armée territoriale aux autorités civiles sont obligatoires, mais comme dans la pratique il y aurait des inconvénients à exiger la visite du corps entier des officiers territoriaux il a été décidé que les chefs de corps ou l'officier le plus élevé en grade se présenteront seuls devant les autorités civiles républicaines, qui auront droit à la visite du corps.

### Rattachement des services algériens

Les trois nouveaux députés algériens, MM. Letellier, Mauguin et Etienne, viennent de télégraphier à M. le ministre de l'intérieur, en le priant de surseoir à toute mesure relative aux rattachements des services d'Algérie, jusqu'à ce qu'ils aient pu conférer avec lui et lui faire connaître l'opinion nettement manifestée par les électeurs sur cette importante question.

### La grève des charpentiers

La grève des charpentiers continue. Les ouvriers sont décidés à ne pas céder et les fonds pour la continuation de la grève sont versés. Il reste à peine 400 ouvriers en chantier.

### L'anniversaire du 4 septembre

L'anniversaire du 4 septembre sera célébré, dans les divers arrondissements de Paris, par des banquets démocratiques.

La plupart seront présidés par les députés nouvellement élus.

Le 4 septembre devait également avoir lieu à Palaiseau, l'inauguration du monument de Barra. Mais, par suite des ballottages, la commission d'organisation a ajourné la fête au dimanche 11 septembre.

Rappelons à propos du jeune héros, que la ville de Paris vient de donner le nom de Barra à l'ancienne rue Carnot, située dans le sixième arrondissement, entre les rues d'Assas et Notre-Dame-des-Champs.

### L'envahissement clérical

Les Jésuites avaient déjà deux collèges en Angleterre destinés à recevoir des élèves français. Ils ont acheté l'Hôtel impérial, à Douvres, pour y fonder un nouvel établissement.

Les Jésuites se proposent aussi d'établir une grande maison d'enseignement à San Remo, sur la frontière d'Italie; elle serait dirigée par un des amis du père Beckx.

Ces pauvres martyrs! Ils sont bien à plaindre.

### Fête de la presse républicaine

Par suite du ballottage, qui tombe le 4 septembre, la fête qui devait avoir lieu ce jour-là est remise au 18 septembre.

Le tirage de la tombola aura lieu le 22 septembre, jour anniversaire de la proclamation de la République.

### Petites nouvelles

Une compagnie française vient de faire des offres au gouvernement canadien pour la construction d'un tunnel pour le passage du chemin de fer sous le fleuve de Saint-Laurent.

On assure qu'une proposition relative à la sécularisation des biens des congrégations religieuses sera déposée sur le bureau de la prochaine Chambre.

Paris annonce que l'Officiel publiera demain la liste des officiers inscrits au tableau d'avancement à l'occasion de la campagne de Tunisie.

La France parle de l'apparition d'un nouveau journal qui prendrait pour titre, la Révision.

## Etranger

### Suisse

#### Le raccordement des chemins de fer

Genève, 31 août. — La commission du Grand Conseil chargée de rapporter sur le raccordement des chemins de fer de la frontière française, s'est réunie lundi. On assure qu'elle s'est prononcée contre le projet présenté par le Conseil d'Etat.

#### Le prince Krapotkine

C'est demain jeudi qu'expire le délai accordé au prince Krapotkine pour se mettre en règle avec l'arrêté d'extradition de séjour ensuite pris contre lui. La police de Genève a interdit l'affichage de placards annonçant des meetings de protestation contre l'expulsion du prince.

### Italie

#### Congrès des francs-maçons

Rome, 31 août. — Le premier congrès national des francs-maçons doit avoir lieu, à Milan, vers la fin du mois de septembre.

A ce congrès doivent prendre part les délégués de toutes les loges italiennes. On dit aussi qu'à ce moment sera inaugurée la statue de Machi.

### Etats-Unis

#### Une épouvantable catastrophe

New-York, 31 août. — Cent personnes environ, nègres pour la plupart, ont été noyées pendant les fortes marées qui ont eu lieu samedi à Savannah.

## L'INCIDENT DE DAMAS

Il s'est passé, il y a quelques jours à Damas, un de ces incidents qui ne sont pas rares dans l'histoire diplomatique de l'Orient. Notre consul, M. Flesch, traversait dans le jour les rues de la ville précédé de ses cavas, quand, venant à passer devant une sentinelle turque, celle-ci ne lui présenta pas les armes comme le prescrit le règlement militaire.

Le cavas ayant demandé au soldat qui montait la garde la raison de ce manque d'égards envers le représentant de la France, celui-ci a répondu hardiment, et de façon à être entendu de tout le monde, qu'il ne présenterait pas les armes à ce chien de Ghiaour et en même temps il désignait de la main le consul de France. Aussitôt le cavas, sur l'ordre de son chef dit-on, aurait frappé le soldat. Voilà les faits :

Déjà M. Flesch, depuis notre expédition en Tunisie, avait mailles à partir avec les autorités turques de Damas. Il y a quelque temps, le premier drogman auxiliaire du consulat envoyé dans le Haouran avec une mission spéciale s'était vu arrêté au milieu de la route et conduit à Damas sous escorte.

Il pourrait paraître étrange qu'un consul insulté publiquement commençât par se faire justice lui-même. Cela s'est vu pourtant quelquefois en Orient. Ici il faut se rendre compte des lieux, des circonstances, des dispositions hostiles où se trouve l'autorité et du fanatisme de la population.

Il serait, en effet, trop commode de laisser outrager devant la foule par un factionnaire le représentant d'une puissance étrangère, et de venir dire après qu'on le regrette, ou d'infliger quelques jours de prison au soldat, dont on s'est servi le plus souvent comme d'un instrument.

L'insulte est faite et le coup a porté. M. Flesch a pu agir vivement à cette occasion; mais il se trouvait placé dans cette alternative ou d'être hué par la foule qui s'était amassée à cet endroit ou de subir l'outrage sans rien dire, ce qui eût été considéré par les musulmans comme un acte de lâcheté.

Cet incident ayant été porté par le consul de France et par le vali de Damas à la connaissance de leurs autorités respectives, la Porte aurait de-

mandé le rappel immédiat de notre représentant à Damas, et l'on assure que notre ministre des affaires étrangères serait disposé à accorder cette satisfaction au gouvernement turc.

Nous ferons toutefois observer que, lorsqu'un conflit de cette nature se produit, on procède à une enquête minutieuse, et jamais en pareil cas un gouvernement ne met autant de hâte à accorder une satisfaction qui ne nous paraît pas assez justifiée.

Il ne faut pas oublier que dans cette circonstance c'est le représentant de la France qui a été insulté publiquement. On dit, il est vrai, que si M. Flesch était appelé à Paris, ce serait pour donner au ministère des explications sur sa conduite.

Ces explications pourront lui être demandées, et il est utile que l'on sache à Paris que les habitants de la Syrie sans distinction de religion ou de race verraient dans cette mesure une disgrâce et un déshonneur infligés à notre consul. La question est d'une nature très délicate, et il convient de la traiter avec beaucoup de circonspection et de prudence.

L'arsenal diplomatique fournit heureusement des procédés merveilleux pour un arrangement satisfaisant de ces conflits. Qu'on les emploie si on veut; mais qu'on évite surtout de porter la moindre atteinte au prestige de la France dans ces contres lointains.

## DÉPARTEMENTS

### SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

#### LOIRE

##### Conseil général de la Loire

Séance du 30 août

L'établissement d'une ligne directe de St-Etienne à Saint-Bonnet-le-Château est adopté suivant le rapport de M. Reymond qui propose en outre d'omettre le vote du rachat de la petite ligne de Bosson à Saint-Bonnet.

M. Sardaine prie le conseil de maintenir la subvention de 1000 fr., annuellement accordée aux cercles de officiers. — Adopté.

Séance de nuit

Toutes les affaires portées à l'ordre du jour n'ayant pu être traitées dans la précédente séance, le conseil avait décidé de tenir une séance de nuit.

Rien de saillant d'ailleurs à signaler. Le budget départemental préparé par M. le préfet a été voté sans modifications importantes.

M. de Rochetaillée qui, au cours des diverses séances a été rappelé plusieurs fois à la question, dit que M. le président n'a pas observé l'impartialité promise à l'ouverture du conseil.

M. Reymond répond qu'il n'a fait que son devoir, attendu que M. de Rochetaillée a empiété à diverses reprises sur le terrain politique.

L'incident est clos, plusieurs vœux sont ensuite adoptés, et à minuit M. le président déclare la session close et lève la séance.

#### Tribunal correctionnel

Dans son audience d'hier, 30 août, le Tribunal correctionnel de St-Etienne a jugé trois affaires dites des exemptions militaires.

Trois prévenues, la dame Baud, demi-mondaine en renom, la demoiselle Grangier et la veuve Villemagne comparaissent tour à tour devant les juges.

La dame Baud accusée d'avoir, de complicité avec le caporal d'intendance Penet, escroqué, à l'aide de fausses promesses et en faisant croire qu'elle avait le bras long, tout ou partie de la fortune d'autrui.

La prévenue nie tout et n'en est pas moins condamnée, après audition des témoins, à 2 mois de prison.

La demoiselle Grangier comparait à son tour. Des faits analogues lui sont reprochés mais elle avait sans doute le bras plus long, car elle se faisait payer beaucoup plus cher et n'y allait que par billet de 1000 fr.

Elle aussi est condamnée à 2 mois de prison.

Les charges relevées contre la nommée Villemagne n'étant pas suffisantes, le tribunal l'acquitte.

#### ISÈRE

##### Banquet du conseil général

Grenoble, 31 août. — Hier soir avait lieu dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, le banquet offert par les membres du conseil général à M. Mahias, notre sympathique député.

Pendant le repas, la Société musicale l'Echo de la Tronche, a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire.

Au dessert, l'honorable M. Buyat, député et président du conseil général, a dans un excellent discours déclaré que le conseil général était heureux de recevoir M. le préfet dans les salons de l'Hôtel de Ville, mis gracieusement à sa disposition par M. le maire de Grenoble, dont ses anciens collègues ont gardé le meilleur souvenir.

Tantôt il songeait à faire appeler quelqu'un de ces policiers in partibus qui opèrent pour le compte des particuliers en dehors de la préfecture, et souvent malgré elle. Il en est d'habiles dit-on.

Mais plus le comte réfléchissait et se débattait plus il sentait solide et perfidement noués les liens qui le garratoyaient.

De quelque façon qu'il s'y prit il arrivait toujours à un scandale, et B. Mascarat n'aurait jamais pris.

Cependant, vingt heures de colère avaient affaibli les ressorts de son caractère violent, lorsqu'on était venu lui annoncer la visite de M. de Clinchan.

Grâce à cette disposition, il avait pu accueillir son vieil ami avec un calme relatif.

La lettre anonyme ne l'avait pas surpris. On pouvait presque dire qu'il s'attendait à quelque chose de pareil.

Lui dépêcher M. de Clinchan était habile et dénotait une connaissance parfaite de l'homme.

Tourmenté par toutes ces idées, qui bouillonnaient en son cerveau, M. de Mussidan allait de long en long, se préoccupant si peu de la présence de sa femme, qu'il laissait par moments, échapper des lambeaux de phrases et de sourdes exclamations.

Ce manège, à la longue, irrita la comtesse, dont éveillé la curiosité.

Ne devait elle pas être toujours sur le qui-vive ainsi que ceux qui se trouvent dans une position menacée?

— Qu'avez-vous donc à vous agiter ainsi, Octave demanda-t-elle. Serait-ce l'indigestion de M. de Clinchan qui vous inquiète?

Le comte connaissait sa femme pour en souffrir depuis des années.

## Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

### LE CHANTAGE

— Sais-tu, demanda-t-il, où est situé ce bureau? — Parfaitement, rue du Dauphin, presque en face de chez moi.

Le comte eut une exclamation du fureur. — Ah! les misérables sont forts, s'écria-t-il, très forts. Il faut se rendre. Et cependant, si tu partageais mes idées, si tu te sentais assez d'énergie pour braver le scandale, nous tiendrions tête à l'orage...

Il suffit de cette simple proposition pour faire frissonner M. de Clinchan de la tête aux pieds.

— Jamais, s'écria-t-il, non, jamais. Mon parti est pris. Si tu prétends résister, déclare-le-moi franchement, je rentre chez moi et je me fais sauter la cervelle.

Il était homme à faire comme il disait. Outre qu'en dehors de ses ridicules, sa bravoure était incontestable, il était d'un tempérament à recourir aux dernières extrémités plutôt que de rester exposé à des tracasseries qui troubleraient ses digestions.

— Je céderai donc fit M. de Mussidan avec la rageuse résignation de l'impuissance.

Alors seulement M. de Clinchan osa respirer à pleins poumons. Ignorant quels assauts son ami

avait subis, il ne croyait pas qu'il serait si facile de l'amener à composition.

— Une fois en ta vie, s'écria-t-il, tu es donc raisonnable. — C'est-à-dire que je te parais l'être, parce que j'écoute les conseils de ta frayeur! Ah!... maudits feuilletons!... Et maudite aussi ton inconcevable fureur de confier au papier les secrets de ta vie et de la vie des autres.

Mais, sur l'article de son journal, M. de Clinchan est intraitable.

— Trédame!... s'écria-t-il, ne vas-tu pas t'en prendre à moi! Si tu n'avais pas commis un crime, je n'aurais pas eu à en commettre un pour t'obliger, et à l'enregistrer ensuite.

Un silence assez long suivit cette cruelle réponse. Glacée d'horreur, plus tremblante que la feuille, Sabine avait tout entendu. Ses plus affreux pressentiments étaient dépassés par l'horrible réalité... Un crime!... Il y avait un crime dans la vie de son père!

Cependant le comte de Mussidan avait repris la parole.

— A quoi bon des reproches!... dit-il. Pouvons-nous faire que ce qui est ne soit pas? Non! Soumettons-nous. Aujourd'hui même, tu as ma parole, j'écarterai de Breuhl pour lui signifier la rapture de nos projets.

Pour M. de Clinchan c'était le salut, la paix. Mais après ses angoisses, cette joie eut un effet terrible. De rouge qu'il était, il devint blême, le chancel, fit un tour sur lui-même, et s'affaissa sur le canapé en murmurant:

— Repas trop copieux!... émotions violentes! c'était indiqué!

Il se trouvait mal.

M. de Mussidan, presque effrayé, se pencha sur sonnettes.

À ce tocsin, les domestiques accoururent de toutes

les parties de l'hôtel et, derrière eux, la comtesse elle-même.

Il fallut plus de dix minutes et un flacon d'eau de Cologne au moins, pour faire revenir à lui M. de Clinchan.

Enfin il fit un mouvement, il ouvrit un œil d'abord, puis l'autre, puis il se souleva sur le coude.

— Je m'en tirerais, balbutiait-il avec un sourire pâle. Faiblesse, éblouissements, je sais ce que c'est et j'ai mon remède: Elixir des Carmes, deux cuillères dans un verre d'eau sucrée, repos...

Tout en parlant, il avait réussi à se dresser.

— Je rentre, dit-il à son ami, j'ai ma voiture, heureusement; toi, Octave, sois prudent.

Et prenant le bras d'un des valets de pied, il sortit, laissant seuls en présence le comte et la comtesse de Mussidan.

A côté, dans le petit salon de jeu, Sabine écoutait toujours.

#### XVIII

Depuis la veille, c'est-à-dire depuis le moment où il avait saisi sa canne avec l'intention d'administrer une correction à l'honorable B. Mascarat, le comte de Mussidan était dans un état à faire pitié.

Oubliant la douleur de son pied malade, il avait passé la nuit à arpenter sa bibliothèque, demandant vainement à son esprit un expédient pour se soustraire à la plus odieuse comme à la plus humiliante des tyrannies.

Il sentait la nécessité d'aviser promptement, car il avait assez d'expérience pour comprendre que, en dépit des belles protestations du doux plaisir, cette première tentative n'était que la préface d'exigences qui deviendraient de plus en plus exorbitantes.

Mille projets se présentaient à son esprit, repoussés et repris tour à tour, puis définitivement abandonnés.

Tantôt il avait envie d'aller confesser toute l'histoire au préfet de police.

Il a dit ensuite que cette réunion avait pour but de resserrer les liens de sympathies qui existent entre le conseil général et M. le préfet, dont il rappelle les luttres contre l'Empire et déclare que M. Mahias a dépassé les espérances qu'il avait fait concevoir.

Il termine au milieu de chaleureux applaudissements en portant un toast à M. le préfet, qui répond en quelques mots, l'état de sa santé ne lui permettant pas de parler longuement, et déclare qu'il sera l'exécuteur fidèle des décisions du conseil général.

M. Edouard Rey, maire de Grenoble, prend alors la parole et remercie M. Buyat de ses paroles ainsi que les membres du conseil général qui a bien voulu marquer la solidarité républicaine de cette assemblée avec le conseil municipal en conviant le maire de la cité parmi eux.

Il adresse aussi des paroles de remerciement à M. le préfet pour l'intérêt qu'il porte à la ville et témoigne sa reconnaissance au conseil du vœu qu'il a émis en faveur des terrains militaires.

M. Edmond Rey termine en portant un toast à la nouvelle Assemblée nationale.

La fin de son discours est accueillie par de chaleureux applaudissements.

Un toast auquel répond M. Bravet, doyen des députés, est porté par M. le docteur Gaston, aux députés de l'Isère.

M. Saint Romme porte un autre toast à M. le sénateur Michel-Ladichère, le vétéran de la démocratie dauphinoise, qui répond en quelques paroles émus, puis on se sépare aux accents de la Marseillaise brillamment exécutée par l'Echo de la Tronche.

### Un chien enragé

Meysieu, 31 août. — Le maréchal-des-logis de gendarmerie de Meysieu et un de ses hommes, revenaient de leur tournée à cinq heures du matin, lorsqu'à 1,500 mètres environ du bourg, un chien, dont ils remarquèrent les allures étranges, passa près d'eux, en se dirigeant vers Meysieu.

Les deux militaires se mirent résolument à sa poursuite et l'ayant atteint vers les premiers maisons, ils l'abattirent à coups de sabre.

M. le vétérinaire, qui a procédé à l'autopsie du cadavre de cet animal, a déclaré qu'il était réellement atteint de la rage et qu'il avait dû mordre quelque animal, puisque l'estomac contenait une certaine quantité de poils.

Comme ce chien venait de la direction de Décines, on a immédiatement fait prévenir M. le maire de cette commune, afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour prévenir tout accident.

### DRÔME

#### Société Philharmonique de Romans

Romans, 31 août. — La Société Philharmonique de Romans a l'honneur d'informer ses membres honoraires et les habitants de Romans qu'elle fera entendre ses morceaux couronnés au concours de Vienne, aujourd'hui jeudi, 1<sup>er</sup> septembre, à 9 h. du soir, sur la Grande-Place.

## COUR D'ASSISES DE L'ISÈRE

Suite de l'audience du 30 août.

Présidence de M. Dupérou.

### Une bande de Faux-Monnayeurs

Ce n'est qu'à minuit, après deux heures de délibération, que le jury a rendu son verdict.

Ce verdict est affirmatif pour tous les accusés, sauf pour Dunoyer.

Des circonstances atténuantes sont admises en faveur de Roy, Brauer fils, la femme Brauer et Salot.

En conséquence de ce verdict la cour condamne Decker et Nicou à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Roy, à 8 ans de réclusion.  
Brauer fils, à 7 ans de réclusion.  
Salot, à 6 ans de réclusion.

La femme Brauer à cinq ans de réclusion.  
Dunoyer est acquitté.

Lorsque le président annonce à Nicou qu'il a trois jours pour se pourvoir contre l'arrêt qui le frappe, il s'écrie: « Ce n'est pas juste, M. le président, moi qui espérais obtenir une pension du gouvernement et un brevet pour la fabrication des moules perfectionnés! »

Il est une heure du matin lorsque l'audience est levée.

Audience du 31 août

#### Le Vol du Cercle de la rue Neuve

A huit heures, l'audience est ouverte.  
L'accusé qui vient s'asseoir sur les bancs des as-

prises est le nommé Jean-Baptiste Béchard, âgé de 18 ans, né à Voreppe.

Il vient répondre à une accusation de vols qualifiés commis dans la nuit du 19 au 20 mai dernier, dans le local du Cercle de la rue Neuve.

Voici le résumé de l'acte d'accusation: Antérieurement au vol du Cercle, l'accusé habitait Marseille où il s'était déjà rendu coupable d'un vol qualifié.

Il se trouvait dans cette ville au service de M. Fresch, courtier maritime. Dans le courant d'avril, il quitta furtivement le domicile de son maître en emportant une somme de 518 fr. une valise et différents effets mobiliers.

Après avoir déposé la police, il se rendit à Toulon. Malgré son dire, il se trouvait quelques jours après à Grenoble où il entra le 1<sup>er</sup> mai comme garçon de salle au cercle de la rue Neuve.

Dans sa nouvelle place, on ne tarda pas à remarquer en lui des allures suspectes. Le 18 mai, ayant fait une réponse inconvenante à un membre du Cercle, on lui donna son congé.

Toutefois, conformément à un usage établi, il fut convoqué qu'il aurait huit jours pour se trouver un emploi. Ce jour-là, l'accusé fit son service comme à l'ordinaire.

Le lendemain au soir, il se rendit vers 6 heures chez M. Guichard, restaurateur, place de l'Écu. Il le remit en chambre pour la nuit en disant qu'il ne ferait probablement que se reposer sur le lit.

Il se rendit ensuite au cercle et se fit remettre par le concierge, M. Dabrun, un à-compte de 15 francs sur ses gages sur lesquels il avait déjà reçu 10 fr.

Il se retira à 10 heures en emportant les clefs parce qu'il devait revenir le lendemain matin à 6 heures pour faire ses salles. A 8 heures et demie du matin, il se rendit au cercle pour mettre à exécution le vol qu'il avait projeté.

Une fois dans l'établissement, il alluma une bougie, et à l'aide d'un grand ciseau, il souleva les tiroirs d'un buffet qui se trouvait dans la loge du concierge, et s'empara d'une somme de 600 fr., d'une montre en argent et de quelques cigares.

Il pénétra ensuite dans un cabinet situé à côté de la loge du concierge, et dans lequel se trouve un placard servant de coffre-fort, lequel, ménagé dans l'épaisseur du mur, est fermé par une porte en fer.

Bâtiments communaux -- Honoraires de l'architecte. -- Acte est donné de la communication.

Rapporteur: M. Séve. Installation du gaz dans le quartier cellulaire à la maison d'arrêt. -- Acte est donné de la communication.

Rapporteur: M. Séve. Service de la pêche. -- Acte est donné de la communication.

Rapporteur: M. Séve. Associations agricoles -- Subventions de l'Etat. -- Le rapport est adopté.

Rapporteur: M. Ferrer. Secours pour pertes et événements malheureux. -- Acte est donné de la communication.

Rapporteur: M. Ferrer. Rapport de M. le directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre. -- Acte est donné de la communication.

Rapporteur: M. Ferrer. Rapport de M. le directeur des postes et télégraphes. -- Acte est donné de la communication après quelques observations de M. Richard Vacheron et Carriez.

Rapporteur: M. Ferrer. Chemin d'intérêt commun n° 85. -- Un crédit pour l'élargissement et le redressement de ce chemin aux abords du chemin de fer de Sathonay à Trévoux est rejeté.

Rapporteur: M. Picard. Budget ordinaire de 1882. -- Les crédits inscrits au sous-chapitre 3, pour des routes départementales et au sous-chapitre 9, pour les archives sont adoptés.

Sur le chapitre 10, concernant les encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts, le conseil suivant sa commission fait quelques réductions sur les crédits demandés.

Le crédit de 600 fr. pour la Société de médecine est, après une vive discussion entre MM. Senac, Rebatal, Million pour, et MM. Gay, Ferrer, Bavoizat contre, voté par 13 voix contre 9.

Un crédit de 3,000 fr. demandé pour le Conservatoire de musique, est maintenu, malgré la commission, qui demandait de le réduire à 1,500 fr.

Les différents articles du sous-chapitre 11, concernant les encouragements à l'agriculture et à l'industrie, sont adoptés avec quelques réductions.

Une discussion s'engage à propos d'un crédit de 6,000 francs pour la Société des Courses, que la commission propose de supprimer.

M. Rebatal demande le maintien du crédit de 6,000 fr. Il est appuyé par MM. Carriez et Million. Le crédit de 6,000 fr. est voté.

Rapporteur: M. Million. Chasse. -- Le conseil général donne un avis favorable au prolongement de la chasse au gibier d'eau jusqu'au 30 avril. Ce gibier ne pourra se chasser qu'en bateau.

Rapporteur: M. Causse. Chasse. -- Le conseil général est saisi d'une proposition tendant à ce que le prolongement de la chasse au gibier d'eau n'ait lieu qu'au 30 avril.

Ce gibier ne pourra, d'après les conclusions du rapport, se chasser qu'en bateau. Le vote nominal est demandé.

La proposition est votée par 12 voix contre 3. Rapporteur: M. Causse. Introduction comprenant l'exposé de l'économie générale du budget. -- Acte est donné de la communication.

Rapporteur: M. Thevenet. Tisseurs lyonnais. -- Demande de concessions de terrains en Algérie.

Le conseil décide que le dossier sera renvoyé à la commission. Rapporteur: M. Rebatal. Ecole des beaux-arts de Paris. -- Une demande de subvention par M. Joannou Xavier, est repoussée. Rapporteur: M. Rebatal.

Chemin vicinal de Brignais à Irigny. -- Le classement dans le réseau d'intérêt commun est rejeté. Rapporteur: M. Rebatal.

Création de trois pépinières départementales. -- Le crédit nécessaire à cette création est adopté. Rapporteur: M. Rebatal.

La séance est levée à 4 heures 1/2. La prochaine séance aura lieu vendredi. Aujourd'hui jeudi, réunion des commissions.

### CHRONIQUE ÉLECTORALE

2<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DU RHONE

Le bureau du Comité central des républicains radicaux siégera pendant toute la durée de la période électorale, tous les jours, de 1 heure à 2 heures, et de 8 à 10 heures du soir, chez Célière, rue Sainte-Elisabeth, 108. Il y recevra toutes les communications concernant la 2<sup>e</sup> circonscription (6<sup>e</sup> arrondissement). -- Canton de Neuville. -- Commune de Vaulx-en-Velin.

Le délégué: CHANEL.

3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. -- Le Comité central des républicains radicaux de la 3<sup>e</sup> circonscription informe tous ses membres qu'une commission siège tous les jours, de 2 à 4 heures et de 8 à 10 heures du soir, dans son local, rue Duguesclin, 276, afin d'y recevoir toute communication.

Le président, Le secrétaire, BÉVER, PAUL FRIZE.

Le délégué, FELDER.

Reunion des délégués de l'arrondissement pour jeudi 1<sup>er</sup> septembre, à 8 heures du soir, dans son local.

Urgent. Le délégué, FELDER.

Loire

3<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DE SAINT-ÉTIENNE. -- La lutte entre MM. Richarme et Chavaune promet d'être chaude.

Toutes les ressources, toutes les influences sont mises en œuvre par les comités respectifs de ces deux candidats.

Le *Mémorial de la Loire*, qui déclare d'ailleurs n'être qu'un simple spectateur de la lutte, consacre à cette élection trois grandes colonnes et publie plusieurs communications, favorables ou contraires, suivant leur provenance, aux deux candidats.

Ces divers documents ne nous paraissent pas au surplus, devoir modifier les conditions du vote qui, dimanche prochain, tranchera la question.

La conviction des électeurs est faite selon nous. Constataient en passant que le cléricisme et réactionnaire *Moniteur de la Loire* préfère et recommande même la candidature de M. Chavaune et dit: « Au mot de M. Gambetta: le cléricisme voilà l'ennemi! » répondons par celui-ci: Guerre à l'opportunisme! et combats à outrance la candidature de M. Richarme. »

L'appui du *Moniteur* est un bien pauvre recommandation pour un candidat républicain, fut-il ultra-radical socialiste et suffira à indiquer aux électeurs sérieux et soucieux de l'avenir de notre République quel devra être l' élu dimanche.

### Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Les voleurs au poivrier continuent leurs exploits! Hier encore, à deux heures du matin, le nommé Charles Lestrat, âgé de 31 ans, marchand ambulancier, a été arrêté par les agents au moment où il venait d'arracher la chaîne de montre de M. Ceymat, marchand de cuir à Voiron, qui avait commis l'imprudence de s'endormir sur un banc de la place Perache.

Lestrat a amené du même coup quatre mois de prison.

La nommée Marie Barbier, tailleuse, montée St-Sébastien, a cru pouvoir sans danger, s'approprier un portemonnaie contenant 36 francs 50 c., que la dame Chabault avait perdu dans le jardin du séminaire.

Condamnée à 6 jours de prison, elle reconnaît aujourd'hui son erreur.

Un gâteau-sauce en disponibilité, Camille Lauzanne, a dérobé à son logeur, M. Estrade, rue Delandine, n° 11, un coffret contenant une somme de 800 fr. environ en or ou en billets de banque.

Le tribunal lui a assuré un emploi pour six mois à Saint-Paul.

Barthélemy Ruffe et François Thomas ont, de complicité, soustrait pendant la nuit, onze douzaines de peaux de chèvre et deux douzaines de peaux de veau dans les ateliers de M. Trophème, corroyeur, rue Sainte-Elisabeth, 218.

Le premier est condamné à 6 mois de prison et le second à 4 mois de la même peine.

Antoine Chautaur a trouvé tout naturel de s'emparer d'un paquet de vêtements que M. Lafour, voiturier à Miribel, avait laissé dans un café du cours Lafayette.

Le filou n'a pas paru s'accommoder aussi facilement des deux mois de prison que lui a octroyés le tribunal.

Un joli client. Albert Meltavant est venu prendre un petit verre chez la dame Videau, débitante, rue Marc-Antoine-Petit, 26.

Comme cette dernière lui réclamait le prix de sa consommation, Meltavant pour tout paiement lui a appliqué un violent soufflet.

4 jours de prison feront sans doute comprendre à ce drôle qu'il y a une autre manière de régler ses comptes.

## CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre, 24<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil: lever 5 h. 18, coucher, 6 h. 41. Les jours baissent de 4 minutes.

Ephémérides (1795). -- Création de l'école polytechnique.

Le *Salut Public* expose que M. Thiers par sa franchise d'allure, par son énergie indépendante a déjà mécontenté les républicains du Comité central habitués à trouver chez les candidats porteurs du mandat impératif plus de docilité, plus de souplesse et un plus grand effacement de leur personnalité.

Il en conclut qu'ils manquent d'enthousiasme pour sa candidature et qu'il perd chaque jour de ses chances, tandis que le sieur Bonnet-Duverdier, qui accepte les ordres de son comité avec la plus exemplaire platitude, gagne au contraire beaucoup de terrain et est à peu près sûr d'être élu dans les deux circonscriptions.

On est toujours disposé à croire ce que l'on désire. L'opinion si singulièrement affirmative du *Salut public* est très flatteuse pour le candidat socialiste. Du reste, à la place de notre confrère, et pensant de la République ce qu'il en pense, nous ferions des vœux pour le succès du candidat des intransigeants -- et nous ne nous en cachons pas plus que lui.

M. Bonnet-Duverdier avait cité hier en police correctionnelle un électeur de la Guillotière qui, dans une réunion électorale, lui avait jeté à la face l'épithète de voleur.

Il en a été pour ses frais, car le tribunal, conformément aux conclusions de M. de Villemonble, substitut, et de M. Thevenet, avocat de l'intime, a tout simplement annulé l'assignation qui n'avait pas été lancée dans les formes exigées par la récente loi sur la presse.

L'Algérie manque d'instituteurs; le nombre d'élèves-maitres à l'École normale d'Alger ne suffit pas; le ministère de l'Instruction publique fait donc un appel aux jeunes gens de la métropole qui ont subi avec succès l'examen d'admission à une école normale du continent et ne peuvent être reçus faute de places vacantes; ces jeunes gens auront le bénéfice de la gratuité du voyage, bénéfices qui leur restera acquis durant leur séjour à l'École normale d'Alger, une fois chaque année, pour l'aller et retour, à l'époque des grandes vacances; ils pourront, de plus, obtenir un dégrèvement total ou partiel des frais du trousseau.

Si l'obligation imposée aux candidats de remplir en Algérie les fonctions d'instituteur public pendant dix ans, devait faire obstacle à la demande d'admission à l'École normale d'Alger, l'administration supérieure se réserve d'accorder une réduction de temps à ceux qui auraient des motifs sérieux à invoquer pour quitter la colonie et poursuivre leur carrière sur le continent.

Incendie à la Guillotière

La nuit dernière, un violent incendie s'est déclaré à 1 heure du matin, dans plusieurs écuries et entrepôts loués à différents locataires par M. Cupril, propriétaire, rue des Asperges, n° 15.

Le feu a pris naissance dans une écurie surmontée d'un fenil, louée à M. Seigneul, entrepreneur de voitures publiques, et s'est rapidement communiqué aux autres constructions servant d'entrepôts ou de remises à MM. Laurent, liquoriste, Douvier, fabricant de noir à fumée, Cuzin, fabricant de produits chimiques, et Gallet, entrepositaire de bière.

Une petite maisonnette, occupée par Mme Bolot, couturière, a été également la proie des flammes.

Les secours ont été promptement organisés, et en quelques minutes, huit pompes, dont la pompe à vapeur, étaient mises en batterie et attaquaient le foyer sur tous les points.

A 2 heures du matin, le feu était circonscrit, et à 3 heures, tout était terminé.

Les dégâts sont assez considérables. Ils peuvent s'élever pour les bâtiments à une somme de 10,000 fr. environ, couverts par une assurance aux compagnies la *Mutuelle* et le *Midi*.

En outre, quatre chevaux ont péri dans les flammes, dont trois à M. Seigneul et un à M. Gallet; un seul cheval appartenant à M. Laurent a pu être sauvé.

Trois voitures ont été consumées, ainsi qu'une certaine quantité de paille, fourrage, et différents harnais.

Les pertes, de ce chef sont évaluées à une somme de 8,000 fr.

Mme Bolot dont le mobilier a été détruit et M. Gallet seuls n'étaient pas assurés.

Un regrettable accident est arrivé hier soir, rue des Asperges, à 9 heures, à M. Jean Tessier, âgé de 53 ans, menuisier, demeurant avenue des Ponts, n° 42.

Renversé par une voiture il a reçu plusieurs contusions d'une certaine gravité à la jambe et à l'épaule gauches.

Il a été relevé quelques instants après par des gardiens de la paix: après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Augé il a été reconduit à son domicile.

L'auteur de l'accident a pu se dérober aux poursuites.

Un vol audacieux a été commis la nuit dernière dans une baraque dépendant du fort Lamothe.

Deux malles appartenant à deux sapeurs du 22<sup>e</sup> de ligne, Henri Flairon et Eugène Bonnefoy, ont été enlevées par les malfaiteurs et fracturées. Une somme de 220 fr. en or et divers effets ont été enlevés. Les malles ont été retrouvées dans un terrain vague, près du cimetière de la Guillotière.

Une enquête est ouverte.

La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide de fausses clefs, après escalade, dans le domicile des époux Vincent, rentiers, aux aqueducs de Bonnard.

Ils ont fait main-basse sur une certaine quantité de provisions de ménage, telles que beurre, lard, saucissons, œufs, bougies, cerises à l'eau-de-vie, etc. Les auteurs de ce vols sont inconnus.

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'appartement occupé par Mlle Julie Lacoste, rue du Jardin-des-Plantes, 7.

Le feu était dû à l'imprudence d'une femme de ménage, qui, en nettoyant un fourneau avec de l'essence de thérébentine, laissa tomber dans le foyer la bouteille qui contenait l'inflammable liquide.

A ses cris de au secours, au feu, les voisins accoururent et en quelques minutes parvinrent à éteindre les flammes.

Les dégâts sont peu importants.

Un bateau chargé de meubles descendait le Rhône, hier soir à la tombée de la nuit, quand en passant sous une des piles étroites du pont Morand, il heurta une d'elles de si violente façon qu'une voie d'eau se déclara aussitôt.

Voyant le danger que courait les trois hommes qui le montaient, M. Plat et Guillermin, maîtres de platées, se portèrent aussitôt à leur secours.

Grâce à leur aide, hommes et embarcation furent bientôt en sûreté.

Jean Creuzet, âgé de 49 ans, voiturier, est entêté. Malgré les observations du garde du pont du Midi, M. Buffet, il persistait à vouloir passer sur ce pont avec un camion chargé de marchandises, ce qui est contraire aux règlements.

Dans sa colère, il a poussé et renversé le garde. Les gardiens de la paix survenus l'ont arrêté.

M. Lavison, rentier, rue d'Égypte, 3, n'aime pas les accents de la *Marseillaise*, il a eu le tort de manifester ses sentiments d'une façon trop bruyante au théâtre de la Scala, au moment où les artistes exécutaient le chant national. Procès-verbal a été dressé contre lui.

La vierge de Fourvière sommeillait sans doute, pendant que Mme veuve Marie Marcel, propriétaire à Nuelles, lui adressait ses oraisons. Sans cela, aurait-elle souffert qu'un audacieux voleur vint aux pieds même de son autel, dérober à sa pieuse cliente, un porte-monnaie contenant la somme de 31 fr. 50.

La volée a déposé une plainte au commissaire de police. Elle a plus de confiance en lui qu'à sa sainte patronne.

Le nommé Jean C., âgé de 49 ans, journalier, rue Vendôme, a soustrait à la halle des Cordeliers, un sac rempli d'ore, au préjudice de Mme Vidon, chiffonniers à Guro.

Cet individu qui avait fait en outre, dans un restaurant voisin une dépense de 1 fr. 80 qu'il était dans l'impossibilité de payer a été écroué à la Permanence.

Société de Tir de Lyon

Dimanche prochain, 4 septembre, entrées publique et gratuite au Stand.

Une médaille d'argent, quatre médailles de bronze et cinq diplômes d'honneur seront délivrés aux tireurs qui auront fait les dix plus belles mouches.

Reserve et territoriale

A partir de lundi, 5 septembre, la salle sera ouverte tous les soirs de la semaine à 8 heures.

Spécifique souverain contre la coqueluche. S'adresser à Trouillieux, pharmacien à Bourgoin (Isère).

## OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 31 août, 1 h. du soir.

Température: La faible dépression qui s'est formée hier sur la Gascogne et le Nord de l'Espagne paraît avoir gagné cette nuit le Golfe de Lion. L'influence de la bourrasque qui passe dans le Nord se fait également sentir dans les hautes régions de l'atmosphère. Aussi ce matin observait-on deux couches bien distinctes de nuages. La plus élevée allant de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E., la plus basse de N. au S.

Le courant inférieur est relativement froid, car aujourd'hui, la température n'a, jusqu'à ce moment, pas dépassé 17 degrés.

Une conséquence du contact de ces deux couches, d'humidité et de température différente, a été la formation d'une brume intense, qui s'est condensée en pluie de 11 h. à midi.

Des grondements de tonnerre se font entendre au Sud-Ouest.

Temps probable: Eclaircie et averses.

## CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 31 août 1881

PRÉSIDENCE DE M. THEVENET

La séance est ouverte à 1 heure.

M. Oustry, préfet du Rhône, et M. Vol Durand, secrétaire général, assistent à la séance.

M. Séve, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté après quelques observations sans portée de M. Gay.

Le conseil, sur la proposition de M. le préfet, vote l'approbation du bail pour la caserne de gendarmerie de Saint-Etienne.

Budget ordinaire de 1882. -- Recettes. -- Acte est donné de la commission.

Rapporteur: M. Pouteille. Budget extraordinaire de 1882. -- Recettes. -- Les différents articles et l'ensemble du chapitre sont adoptés.

Rapporteur: M. Pouteille. Chemin vicinal ordinaire de Saint-Clement à Tarare. -- Le classement dans le réseau d'intérêt commun du chemin est approuvé.

Rapporteur: M. Séve.

### COURSES DE VÉLOCIPÈDES

données par  
Le Club des Cyclistes de Lyon

Le 2 octobre 1881

1<sup>re</sup> COURSE, réservée aux membres du Club. — Distance : 5 kilom. — Droit d'inscription : 3 fr.  
1<sup>er</sup> prix 40 fr., 2<sup>e</sup> prix 35 fr., 3<sup>e</sup> prix 30 fr., 4<sup>e</sup> prix 25 fr., 5<sup>e</sup> prix 20 fr., 6<sup>e</sup> prix 10 fr.  
2<sup>e</sup> COURSE, Championnat de l'Est. — Distance : 5 kilom. — Droit d'inscription : 5 fr.  
1<sup>er</sup> prix 60 fr., 2<sup>e</sup> prix 50 fr., 3<sup>e</sup> prix 40 fr., 4<sup>e</sup> prix 30 fr., 5<sup>e</sup> prix 20 fr., 6<sup>e</sup> prix 10 fr.  
3<sup>e</sup> COURSE, internationale, ouverture à tous. — Distance : 10 kilom. — Droit d'inscription : 5 fr.  
1<sup>er</sup> prix 300 fr., 2<sup>e</sup> prix 200 fr., 3<sup>e</sup> prix 150 fr., 4<sup>e</sup> prix 100 fr., 5<sup>e</sup> prix 70 fr., 6<sup>e</sup> prix 50 fr.  
4<sup>e</sup> COURSE, différencielle, imposée aux lauréats des courses précédentes. — Distance : 5 kilom.  
1<sup>er</sup> prix 40 fr., 2<sup>e</sup> prix 30 fr., 3<sup>e</sup> prix 20 fr.  
5<sup>e</sup> COURSE, pour Tricycles. — Distance : 5 kilom. — Droit d'inscription : 5 fr.  
1<sup>er</sup> prix 30 fr., 2<sup>e</sup> prix 25 fr., 3<sup>e</sup> prix 20 fr., 4<sup>e</sup> prix 15 fr., 5<sup>e</sup> prix 10 fr.  
6<sup>e</sup> COURSE, dite de comilation, ouverte aux concours non primés. — Droit d'inscription : 5 fr.  
1<sup>er</sup> prix 30 fr., 2<sup>e</sup> prix 20 fr., 3<sup>e</sup> prix 10 fr.  
Pour les renseignements, s'adresser : soit au Club des Cyclistes, soit à M. Camille Tourlonnias, rue Molière, 104.

Jeanne Reymond... Drosse (Odéon).  
Madame de Loudan... Coblenz (Comédie-Française)  
Ja comtesse de Cérans. De Sévry (Vaudeville).  
Madame Arriego... Devoyod (Odéon).  
Madame de Boinet... Mathilde.  
Madame de St-Réault Bernay.  
Belle... MM Marck (Odéon).  
Paul Reymond... G. Prika (Odéon).  
Roger de Cérans... Rameau (Gymnase).  
De Saint-Réault... Merville (Odéon).  
Toullonnier... Delamarre (Gymnase).  
Le général de Briaux. Beulé (Vaudeville).  
Des Millet... Corail.  
Virot... Lenoir.  
François... Laville.

#### Casino

recue de la République  
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.  
Orchestre sous la direction de M. Léons.

#### Place Bellecour

Ce soir jeudi, 1<sup>er</sup> septembre 1881, à 8 h. 1/2, grand concert.

#### PROGRAMME

##### PREMIÈRE PARTIE

- Ouverture des Caprices de Margot A. Luigini
- Les Naiades, valse (1<sup>er</sup> audit.) Kling
- Amour discret, gavotte Resch
- Fantaisie sur le Bal Masqué, arrangée Verdi

##### DEUXIÈME PARTIE

- Ouverture de Mignon A. Thomas
  - Patrouille Turque (grand succès) Michaelis
  - Grande fantaisie sur l'Africaine, arrangée par A. Luigini J. Meyerbeer
  - Jolie Suzon, polka (1<sup>er</sup> audit.) Gungl
- Orchestre de la ville, 60 exécutants, sous la direction de A. Luigini.  
Prix d'entrée : 50 cent.  
Demain, grande fête artistique.  
Prix d'entrée : 1 franc.

## BULLETIN FINANCIER

### Bourse de Paris

Paris, 30 août.  
Après une éclaircie fugitive, les nouvelles alarmantes recommencent à courir.  
On espère hier que la semaine pourrait s'écouler et la liquidation s'effectuer avant tout renchérissement de l'escompte.

La mauvaise tenue du marché de Londres, et en première ligne des Consolidés qui, après une reprise de 1/8 repèrent ce progrès à deux heures enfin ce qui se dit dans la Cité des dispositions de la Banque d'Angleterre, tout cela laisse peu d'espoir.

Le crédit sera donc plus ou moins cher, mais sera très certainement coûteux. Notre place, et surtout la spéculation localisée sur certains valeurs feront bien de s'en aviser. Il est impossible, en effet, que la baisse continue du 5 0/0 entraîne pas celle des valeurs. Le contre-coup sera d'autant plus sérieux qu'il sera plus soudain.

Le 5 0/0 se traite à 110 50 après 110 35.  
L'italien oscille autour de 90 fr., le Turc à 17 40.

La Banque d'Escompte a de très bonnes cotes, ce qui ne saurait étonner, le cours de ses actions étant bien inférieur à leur valeur réelle.

Les actions ont été demandées à 745 et 750.  
Le Crédit général français se traite couramment de 770 à 775.

Les actions de la Banque de Prêts à l'Industrie ont un bon courant d'affaires.

Les cours pratiqués sur le Crédit de France accusent de bonnes tendances.  
Chemins français indécis.

## BOURSE DE LYON

Du 31 Août 1881

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable ... 85 00	Gaz de Lyon ... 1250
4 1/2 ... 90 10	Gaz de la Guillotière ... 250
5 0/0 ... 92 10	Mines de la Loire ... 250
6 0/0 ... 94 10	Montrambert ... 948 75
7 0/0 ... 96 10	St-Etienne ... 265
8 0/0 ... 98 10	Rive-de-Gier ... 70
9 0/0 ... 100 10	Société lyonnaise ...
10 0/0 ... 102 10	Bateaux-Omnibus ...
11 0/0 ... 104 10	Eaux ...
12 0/0 ... 106 10	Dombes ...
13 0/0 ... 108 10	Abattoirs ...
14 0/0 ... 110 10	Verreries L. et Rhône ...
15 0/0 ... 112 10	Croix-Rousse ...
16 0/0 ... 114 10	Obligations
17 0/0 ... 116 10	Ville-de-Lyon ... 90 25
18 0/0 ... 118 10	Ville-de-Paris 1889 ... 402
19 0/0 ... 120 10	Ville-de-Paris 1871 ... 398 50
20 0/0 ... 122 10	Lombardes-anciennes ... 255
21 0/0 ... 124 10	Lombardes-nouvelles ... 288 50
22 0/0 ... 126 10	Loire ...
23 0/0 ... 128 10	Saint-Etienne ...
24 0/0 ... 130 10	Rhône-et-Loire 4 0/0 ... 575
25 0/0 ... 132 10	Paris-Lyon-Méditer. ... 388 50
26 0/0 ... 134 10	Suez ... 1866 375

# TOMBOLA

## AVIS

Par suite du scrutin de ballottage, qui aura lieu le 4 Septembre, la fête de la presse et le tirage de la Tombola, fixés primitivement à cette même date, sont renvoyés : la fête au 13 Septembre avec une durée de 4 jours, et le tirage au 12 Septembre irrévocablement. En conséquence, l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, Lyon, délivrera des billets de la Tombola, au prix de 1 franc jusqu'au 15 Septembre.

SAISON DES CHALEURS  
42 ans de succès  
18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR  
Alcool de Menthe  
**DE RICQLÈS**  
Bien supérieur à tous les produits similaires.  
Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. Excellent aussi pour la toilette et les dents.  
Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.  
Dépôt dans toutes les principales Maisons de pharmacies, drogueries, parfumeries et épiceries fines  
Se méfier des imitations

**HERNIES** SANS OPÉRATION  
Guérison prompte, parfaite  
GARANTIS PAR LES FAITS. Envoi  
PLUS DE BANDAGES  
D. GAILLARD, à Lyon, 14, rue Confort.  
Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN.  
Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône.  
18, quai de l'Hôpital.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

### LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Hier a paru le numéro mensuel d'août de la Construction Lyonnaise, revue des entreprises publiques et privées.  
Le prix de l'abonnement est de 12 francs par an.  
Administration : rue Gentil, 4, à Lyon.

## SPECTACLES DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

Aujourd'hui jeudi, première représentation du Monde où l'on s'ennuie, la dernière comédie de M. E. Paillou.  
La duchesse de Réville. M. Devoyod (Comédie-Française)  
Suzanne de Villiers... Henriot (Gymnase).  
Lucy Watson... M. d'Alfort (Gymnase).

## ANNONCES

### A louer

DE SUITE  
**APPARTEMENT**  
De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser chez la concierge.

### UNE MONTRE

a été trouvée, dimanche soir à 5 heures, cours de Brosses. La réclamer à M. Roussel, imprimerie A. Waltener, rue Belle-Cordière, 14, de 3 à 6 heures du soir.

### DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET, aîné guérit toutes les Maladies contagieuses : Dartres, Siphilis, Ulcères, Gonorrhées, Scrofes, Rougeurs, Démangeaisons, Rouleurs, Gouttes, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, vices de sang, etc., etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des saignées.  
A Lyon, à la pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

### IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgein (Isère).  
Lyon, Acharé, cours de la Liberté, 88 (Guillotière); Bruno, succ. de Davallon, place Saint-Pierre, 2.

### M<sup>me</sup> STÉPHANIE

prévent par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2<sup>e</sup>

FÊTE DE LA PRESSE RÉPUBLICAINE

# TOMBOLA

Tirage le 22 Septembre 1881

## AU JARDIN DES TUILERIES

### GROS LOT : 20,000 FRANCS

5,000 fr. de Lots remboursables et nombreux autres Lots

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

Le Billet, en outre de son droit au Tirage, servira de Carte d'entrée à la Fête du Jardin des Tuileries

**EN VENTE :**

A LYON : A l'Agence Fournier, 14, rue Confort.  
A SAINT ETIENNE : Agence Fournier, 6, rue Sainte-Catherine.  
A GRENOBLE : — — place Grenette (Passage Teisseire).

ENVOI FRANCO POUR TOUTE DEMANDE CONTENANT LE MONTANT DES BILLETS  
Avec affranchissement en sus

N.-B. -- Le tirage de la Tombola ayant lieu le 22 septembre, il ne pourra être délivré des billets par l'Agence V. Fournier, jusqu'au 15 septembre

AU CANON-D'OR  
**MAISON CHARLES BON**  
Malles & Articles de voyage  
LYON  
10, rue de la Belle-Cordière, 10

MERVEILLEUX  
**12 MONTRE**  
POUR HOMME ET DAME  
La seule véritable, à remontage et mise à l'heure sans rien ouvrir, non en cuivre et cadran papier comme dans les imitations, mais à cadran émail et en beau métal blanc inaltérable. — Envoi avec garantie de 2 ans sur facture et Tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre. Adr. mandat ou timb. au dépositaire de France, G. TRIBAUDEAU, Fab. r. Clément Saint-Paul, à Besançon (Doubs), ou à Paris, 84, boulevard Sébastopol.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
des  
Banques Départementales  
62, Rue de Provence,  
PARIS  
Adresse gratuitement à toute personne qui en fait la demande, sa  
**CIRCULAIRE FINANCIÈRE**  
dont les renseignements ont enrichi sa clientèle

IL A ÉTÉ TROUVÉ  
H y a 10 ou 15 Jours un ballot de crotonne perdu par un camionneur. Le réclamer place de la Victoire, 4, chez M. BEISSE, café-restaurant.

## HORAIRE GÉNÉRAL DES CHEMINS DE FER

Service d'été 1881

	DÉPARTS	MATIN						SOIR								
		OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE	RAPIDE	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE
PARIS		4.58	7.10	7.35	9.03	11.10	11.39	2.31	2.50	4.38	5.28	7.10	7.22	8.50	11.10	11.30
MARSEILLE	DÉPARTS	4.16	5.32	7.20	7.35	10.05	10.20	MIXTE	OMNIBUS	MIXTE	—	4.50	6.30	—	—	—
GENÈVE	DÉPARTS	5.45	5.55	—	7.45	9	11.45	3.30	—	5	—	—	8.05	—	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5.33	8.41	—	—	11.39	2.40	—	3.22	—	3.45	—	—	—	—
BESANÇON	DÉPARTS	—	5.55	—	9	—	11.45	—	—	—	—	—	—	6.15	—	11
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7.10	—	11.55	—	4.30	—	—	6.16	—	—	—	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5.45	—	5.55	9	—	11.45	—	—	5	—	—	8.05	—	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5.45	6.05	7.05	8.40	11	—	12.12	2.10	3.33	4.58	6	—	6.32	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5.41	—	7.30	—	11.43	—	—	1.44	—	3.45	—	5.55	—	—	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6.06	—	—	6.55	—	10.21	—	—	1.40	—	—	5.35	—	—	—